

Cote du document:	EB 2007/91/R.8
Point de l'ordre du jour:	7
Date:	31 juillet 2007
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



FIDA
FONDS INTERNATIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
AGRICOLE

Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés

Proposition pour la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et rapport de situation pour 2007

Conseil d'administration — Quatre-vingt-onzième session
Rome, 11-12 septembre 2007

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Brian Baldwin

Conseiller principal en gestion des opérations

téléphone: +39 06 5459 2377

courriel: b.baldwin@fad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver une proposition relative à un complément d'allégement de dette dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (République démocratique de Sao Tomé-et-Principe), et de prendre note du transfert opéré, sur les ressources internes du FIDA, au profit du Fonds fiduciaire, et de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et de la participation du FIDA à ladite initiative, conformément à la recommandation figurant au paragraphe 14.

Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés – Proposition pour la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et rapport de situation pour 2007

I. Introduction

1. Le présent document a pour objet:
 - de prier le Conseil d'administration d'approuver un complément d'allégement de dette au point d'achèvement pour la République de Sao Tomé-et-Principe dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE);
 - d'inviter le Conseil d'administration à noter que le Président du FIDA a opéré, sur les ressources internes du Fonds, des transferts au Fonds fiduciaire d'un montant équivalant à 10,0 millions de USD;
 - d'informer le Conseil d'administration sur l'état d'avancement de l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTTE et sur la participation du FIDA à cette initiative.

II. Sao Tomé-et-Principe: arguments en faveur d'un complément d'allégement de dette

2. En décembre 2000, Sao Tomé-et-Principe est parvenu au point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTTE renforcée et, lors de sa soixante-douzième session (document EB 2001/72/R.15), le Conseil d'administration du FIDA a approuvé pour ce pays un allégement de dette d'un montant de 2,04 millions de DTS en valeur actuelle nette (VAN) de décembre 1999, soit une réduction de 83% de l'encours de la dette de Sao Tomé-et-Principe à l'égard du FIDA en décembre 1999 et une diminution échelonnée de 4,5 millions de DTS des paiements au titre du service de la dette, en termes nominaux.
3. En février 2007, Sao Tomé-et-Principe est parvenu à son point d'achèvement. Entre les points de décision et d'achèvement, l'endettement s'est aggravé, principalement du fait des changements fondamentaux intervenus dans la situation économique du pays en raison de facteurs exogènes. La baisse des prix à l'exportation, en grande partie imputable à la sécheresse, l'érosion des recettes du tourisme, plus importante que prévue, et l'évolution des taux de change de devises constituent sans nul doute autant de facteurs exogènes qui échappent au contrôle des autorités.
4. En marquant leur accord sur le point d'achèvement et en reconnaissant la dégradation de la situation de la dette de Sao Tomé-et-Principe au cours de la période intermédiaire, les conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) ont approuvé un complément d'allégement de la dette consenti au point de décision pour un montant équivalant à 44,7% de l'encours de cette dette en décembre 2005, une fois déduit l'allégement consenti au point de décision. Le montant total de l'aide supplémentaire calculé par le FMI et la Banque mondiale est de 25,0 millions de USD en VAN. Ainsi, le ratio entre la VAN de la dette et les exportations de Sao Tomé-et-Principe devrait être ramené au seuil de 150% fixé dans le cadre de l'Initiative PPTTE renforcée.
5. Le Conseil d'administration du FIDA est donc prié d'approuver un complément à l'allégement de dette accordé à Sao Tomé-et-Principe d'un montant équivalant à 268 000 DTS (383 000 USD) en VAN de décembre 2005. Au total, l'allégement de dette accordé par le FIDA se chiffrerait par conséquent à 2,31 millions de DTS

en VAN (2,04 millions de DTS en VAN de décembre 1999 et 268 000 DTS en VAN de décembre 2005).

III. État d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative PPTE

6. Avec Sao Tomé-et-Principe, 22 pays ont maintenant atteint leur point d'achèvement et huit se trouvent au stade intermédiaire entre les points de décision et d'achèvement (voir tableau ci-après). Au cours des deux dernières années, le rythme auquel les pays au stade intermédiaire sont parvenus à leur point d'achèvement s'est accéléré, du fait des progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes macroéconomiques et des stratégies de réduction de la pauvreté de ces pays. Depuis septembre 2005, le Cameroun, le Malawi, le Rwanda et la Sierra Leone ont tous atteint leur point d'achèvement et le Conseil d'administration du FIDA a approuvé des compléments d'allègement de dette pour le Malawi et le Rwanda. En outre, la Gambie pourrait parvenir à son point d'achèvement au cours du deuxième semestre de 2007 et un document relatif à l'accèsion de la République centrafricaine au point de décision pourrait être prêt début 2008.

États membres du FIDA participant à l'Initiative PPTE, par stade

<i>Pays au point d'achèvement (22)</i>	<i>Pays au point de décision (8)</i>	<i>Pays au point de pré-décision (10)</i>
Bénin	Burundi	République centrafricaine
Bolivie	Tchad	Comores
Burkina Faso	République du Congo	Côte d'Ivoire
Cameroun	République démocratique du Congo	Érythrée
Éthiopie	Gambie	Kirghizistan
Ghana	Guinée	Libéria
Guyana	Guinée-Bissau	Népal
Honduras	Haïti	Somalie
Madagascar		Soudan
Malawi		Togo
Mali		
Mauritanie		
Mozambique		
Nicaragua		
Niger		
Rwanda		
Sénégal		
Sierra Leone		
Sao Tomé-et-Principe		
Ouganda		
République-Unie de Tanzanie		
Zambie		

A. Coût total pour le FIDA de l'Initiative PPTE

7. Le coût total en VAN de la participation du Fonds à l'ensemble de l'Initiative PPTE est estimé actuellement à 311,3 millions de DTS (soit environ 471,9 millions de USD), ce qui correspond à un coût nominal approchant les **456,3 millions de DTS (soit près de 691,5 millions de USD)**¹. Cette estimation devra

¹ Estimation au 30 juin 2007 au taux de change en vigueur à cette même date.

vraisemblablement être revue à la hausse, en raison des retards pris par les pays pour parvenir aux points de décision et d'achèvement, de la dégradation de la conjoncture économique – qui entraînera la nécessité d'allègements supplémentaires au point d'achèvement –, et du niveau toujours bas des taux d'actualisation. Le coût total des allègements de dette est estimé à environ 40,0 millions de USD pour 2007.

B. Engagement du FIDA à ce jour

8. À ce jour, le FIDA a consenti les allègements requis à l'ensemble des 30 pays pauvres très endettés ayant atteint leur point de décision (à l'exclusion de Haïti dont l'approbation n'est pas encore intervenue). Ces engagements représentent au total 214,3 millions de DTS en VAN (soit approximativement 324,8 millions de USD), ou encore **323,3 millions de DTS (soit environ 489,9 millions de USD)** d'allègement du service de la dette en termes nominaux.

C. Allègements de dette accordés

9. À ce jour, le FIDA a donc accordé 155,0 millions de USD d'allègements de dette aux 22 pays parvenus au point d'achèvement. Le montant total des allègements de dette restant à accorder (en l'espèce par le FIDA) en décembre 2006 est de 155,4 millions de USD².

D. Financement des allègements de dette accordés par le FIDA

10. Le FIDA finance sa participation à l'Initiative PPTTE grâce à des contributions extérieures (versées soit directement au FIDA, soit par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire PPTTE administré par la Banque mondiale) et sur ses ressources propres. Les contributions extérieures (versées ou promises) se montent à environ 79,1 millions de USD (48%). Le financement sur les ressources propres du FIDA représente approximativement 80,0 millions de USD (49%), versés en deux transferts distincts approuvés par le Conseil d'administration en 1998 et 1999, un nouveau transfert de 41,0 millions de USD effectué en 2002 et un dernier de 10,0 millions de USD intervenu en mars 2007 et dont le Conseil d'administration a pris note. Le solde a été couvert grâce au produit du placement du reliquat du Fonds fiduciaire PPTTE du FIDA.
11. À la fin juin 2007, le solde du Fonds fiduciaire PPTTE du FIDA était de 5,2 millions de USD. Compte tenu du montant estimatif des paiements à effectuer en 2007, **le Conseil d'administration est informé que le Président du FIDA a opéré sur les ressources internes du FIDA des transferts au Fonds fiduciaire équivalant à 10,0 millions de USD en juillet 2007**. Le premier transfert en provenance du Fonds fiduciaire PPTTE administré par la Banque mondiale devrait intervenir au cours du second semestre 2007.

E. Point sur le Fonds fiduciaire PPTTE et les efforts déployés par le FIDA pour mobiliser des ressources

12. Afin d'atténuer l'impact des allègements de dette sur les ressources que le FIDA peut engager pour l'octroi de nouveaux prêts et dons, les États membres ont apporté leur appui au FIDA afin que celui-ci puisse officiellement accéder au Fonds fiduciaire PPTTE administré par la Banque mondiale. Un accord sur ce point est intervenu lors de la réunion d'information et de financement PPTTE tenue à Washington le 19 novembre 2006. Il a été reconnu que cet accès viendrait alourdir les besoins de financement globaux du Fonds fiduciaire PPTTE et représenterait pour le FIDA un financement supplémentaire des donateurs de l'ordre de 282,0 millions de USD. Des discussions techniques sont en cours avec les responsables du Fonds fiduciaire administré par la Banque mondiale afin que soit effectué au profit du FIDA

² À l'exclusion de la Sierra Leone et de Sao Tomé-et-Principe, qui sont parvenus au point d'achèvement en 2007.

un paiement initial correspondant aux 67% de contribution convenue aux allégements de dette qui restent à accorder aux pays ayant franchi le point d'achèvement. Le paiement initial escompté s'élève à 104,1 millions de USD. Des accords de don ultérieurs seraient conclus avec le FIDA à mesure que d'autres pays atteindraient le point d'achèvement. Le déficit de financement total du Fonds fiduciaire PPTE (en termes de pouvoir d'engagement nécessaire), compte tenu des besoins de financement du FIDA et de la Banque africaine de développement, est estimé à 212,0 millions de USD. Cette somme englobe les engagements pris lors de la réunion du Fonds fiduciaire de juin 2007, et les responsables du Fonds fiduciaire de la Banque mondiale procèdent actuellement à l'évaluation du niveau de financement supplémentaire requis.

13. Tout en accordant une attention prioritaire au financement adéquat du Fonds fiduciaire PPTE, la direction continuera à encourager les États membres à apporter directement des ressources supplémentaires au FIDA pour aider celui-ci à financer sa participation à l'Initiative PPTE.

IV. Recommandation

14. Le Conseil d'administration est invité à:
- a) approuver la proposition de contribution supplémentaire du FIDA à la réduction de la dette de la **République démocratique de Sao Tomé-et-Principe** à l'égard du Fonds en décembre 2005 (voir paragraphe 5 ci-dessus) d'un montant équivalant à 268 000 DTS. Cet allègement sera accordé conformément aux dispositions de la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds, sur décision du Conseil d'administration, abaissera la valeur de la dette de Sao Tomé-et-Principe à l'égard du FIDA par une réduction, jusqu'à concurrence de 100%, des obligations semestrielles au titre du service de la dette de ce pays (principal et commissions de service/intérêts), à mesure qu'elles deviennent exigibles, et jusqu'à concurrence du montant total révisé, en VAN, de 2,31 millions de DTS (soit 2,04 millions de DTS en VAN de 1999 et 268 000 DTS en VAN de 2005)."
 - b) prendre note que le Président du FIDA a opéré, sur les ressources internes du FIDA, des transferts au Fonds fiduciaire pour un montant équivalant à 10,0 millions de USD; et
 - c) prendre note de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE et de la participation du FIDA à cette initiative.

